Riches au Liban, ils étaient à l'aide sociale à Zurich

01/11/2017 à 12h28

Un couple d'origine libanaise avec trois enfants a vécu de l'aide sociale à Zurich durant neuf ans, touchant au total plus de 330'000 francs. Mais Hassan et Diana E. avaient caché aux autorités qu'ils possédaient une maison et deux terrains au Liban, leur pays d'origine, des biens acquis en juillet 2009, raconte le *Blick* dans son édition du 1er novembre.

L'acte d'accusation a estimé que la valeur de ces biens dépassait les 600'000 francs. Et comme l'aide sociale est interdite à Zürich pour toute famille dont la fortune excède 10'000 francs, le couple doit désormais répondre de ses actes. Et le moins que l'on puisse dire est qu'il a fait forte impression en venant lundi à son procès au volant d'une Jaguar aux plaques genevoises!

Demande de remboursement

Durant toutes ces années, la famille a également bénéficié des largesses d'un proche de la famille, qui leur a offert plusieurs voyages au Liban. Cette connaissance a mis à leur disposition la Jaguar en question et leur a offert des cadeaux de luxe. Cet ami a aussi pris à sa charge une carte de crédit Amex qui a permis au couple des dépenses pour 86'000 francs. Ces faits étaient inconnus des services sociaux.

Les époux ont été reconnus coupables d'escroquerie multiple et condamnés à 18 et 12 mois de prison avec sursis. Mais le bureau zurichois de l'aide sociale leur réclame également le remboursement des sommes indument perçues. «Si nous ne pouvons pas trouver d'accord, nous démarrerons une procédure de recouvrement de dette», a confirmé la porte-parole Beatrice Henes.

Les services sociaux aux aguets

Même si la famille a déménagé en raison du procès, elle n'est pas à l'abri du remboursement exigé. «Si un débiteur habite une autre commune, nous y déposerons notre dette en souffrance», a précisé la porte-parole. Il va sans dire que la famille n'aura pas droit à l'aide sociale dans sa nouvelle commune.

Les services sociaux de la ville suivent le dossier de très près. «Si les terrains ou la maison sont vendus, nous exigerons une partie du produit issu de la vente. Nous ne lâcherons certainement pas le morceau.» (nxp)

www.lematin.ch

(Merci à Alex)